

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Par arrêté communautaire n°2021-14 du 21 septembre 2021, M. le Président de la Communauté de Communes Pays de Salars a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du PLUi, procédure prescrite par délibération du Conseil communautaire du 17 janvier 2019, en vue de son approbation par le conseil communautaire.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 36 jours consécutifs :

DU LUNDI 11 OCTOBRE 2021 A 9H AU LUNDI 15 NOVEMBRE 2021 A 17H.

Le dossier d'élaboration du PLUi, et notamment son rapport de présentation, décrit le territoire, explique le projet et évalue les incidences du projet sur l'environnement. L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête (dont l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, ainsi que le mémoire y répondant) est joint au dossier et peut donc être consulté dans les mêmes conditions.

A cet effet, Monsieur Marc CHOUCAVY, consultant retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par Monsieur le Président du tribunal administratif de Toulouse.

Les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables, ainsi que les documents graphiques du projet de PLUi au format papier, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- au siège de la Communauté de Communes du Pays de Salars, siège de l'enquête publique;
- en mairie des 9 communes concernées : Agen-d'Aveyron, Arques, Comps-La Grand'ville, Flavin, Pont-de-Salars, Prades-Salars, Salmiech, Trémouilles et Le Vibal.

Les pièces du dossier seront déposés et consultables, au format papier et sur un poste informatique réservé à cet effet :

- au siège de la Communauté de Communes Pays de Salars (34 Avenue de Rodez, 12290 PONT DE SALARS / du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ; le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30), siège de l'enquête publique, également lieu de permanences du commissaire enquêteur ;
- aux trois autres lieux de permanences du commissaire enquêteur : en mairies d'Agen-d'Aveyron (2 place Marc Robert – 12630 AGEN D'AVEYRON / les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; le mercredi de 8h00 à 12h00 ; le samedi de 9h00 à 12h00), de Flavin (Avenue du 11 Novembre – 12450 FLAVIN / les lundi, mardi et jeudi: de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; le mercredi de 14h00 à 17h00 ; le vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00) et de Salmiech (Place Brenguier de Landorre – 12120 SALMIECH / les mardi, mercredi et vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; les jeudi et samedi : de 9h00 à 12h00).

Le dossier d'enquête publique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2657>

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête ; les adresser par écrit au siège de la Communauté de communes à l'attention de M. le commissaire enquêteur ; ou les adresser au commissaire enquêteur via l'adresse électronique suivante : enquete-publique-2657@registre-dematerialise.fr

Toutes les observations seront publiées, dans les meilleurs délais sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/2657>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, sur rendez-vous (06 88 54 60 40) :

- le lundi 11 octobre 2021 de 09h à 12h, au siège de la Communauté de communes, à Pont-de-Salars;
- le lundi 11 octobre 2021 de 14h à 17h, en mairie d'Agen-d'Aveyron ;
- le mercredi 20 octobre 2021 de 9h à 12h, en mairie de Salmiech ;
- le mercredi 20 octobre 2021 de 14h à 17h, en mairie de Flavin ;
- le vendredi 29 octobre 2021 de 09h à 12h, en mairie de Flavin ;
- le vendredi 29 octobre 2021 de 14h à 17h, au siège de la Communauté de communes, à Pont-de-Salars;
- le mardi 02 novembre 2021 de 09h à 12h, au siège de la Communauté de communes, à Pont-de-Salars;
- le mardi 02 novembre 2021 de 14h à 17h, en mairie de Flavin ;
- le samedi 06 novembre 2021 de 09h à 12h, en mairie d'Agen-d'Aveyron ;
- le lundi 15 novembre 2021 de 14h à 17h, au siège de la Communauté de communes, à Pont-de-Salars.

Son rapport et ses conclusions transmis au Président dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête seront tenus à disposition du public à la Communauté de Communes, en mairies et sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/2657>

Toute information concernant le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal pourra être demandée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Pays de Salars.

Le Président, Yves REGOURD